



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-08 RÈGLEMENTS D'URBANISME VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, présentée par la propriétaire ci-après indiquée, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 7 août 2017, à la salle La Nature-en-Mouvement du Pavillon Jordi-Bonet, au 99 rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30.

Demande # 2017-08 : présentée par la propriétaire des propriétés portant les numéros d'immeubles situées aux 728-730, rue Lavoie, à Mont-Saint-Hilaire. Celle-ci a pour but de permettre un projet de subdivision du lot 1 819 130, au cadastre du Québec, lot où sont situées les propriétés indiquées ci-dessus, en deux lots sur chacun desquels serait située une des propriétés.

La demande consiste à autoriser, sur l'immeuble où sera située la propriété portant le numéro d'immeuble 730, rue Lavoie, une profondeur de terrain de 27,56 mètres, alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit une profondeur minimale de 30 mètres, permettant ainsi une dérogation de 2,44 mètres.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 août 2017.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 19 juillet 2017

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE